

## Procès-verbal du Comité Syndical ordinaire, le 26 septembre 2018

Le vingt-six septembre deux mille dix-huit à dix-huit heures, les membres du comité syndical du Syndicat du moyen Adour landais se sont réunis au Pôle Associatif de Souprosse sous la Présidence de Monsieur Christian Ducos.

**Présents :** Mmes Brault, Loubère, Brethes, Maury, De Sousa et MM. Pomies, Glatard, Lafenêtre, Dufour, Labarbe, Desblancs, Dufourcq, Lalanne, Noyelle, Juzan, Tauzin, Cardonne, Daugreilh, Tauzin, Candau, Pascal, Mallet, Labat, Napias, Bareyt, Urolatégui, Dupau, Ducos, Gaillardet, Torreguitart, Degert, Degos, Lavielle, Suzan, Heitz, Suberchicot, Dubourdiou

**Excusés ayant donné pouvoir :** Mme Fabères et MM. Barros, Lafitte, Lafenêtre, Cadillon, Coudroy, Bordes

**Excusés :** MM. Dupouy, Noyelle, Darrieutort, Lagrola

**Absents :** Mme Rabaud-Favereau et MM. Lamagnère, Brethes, Heinrich, Brethes, Capbern, Barros, Dubosc, Soule, Galaber, Raulin, Dauga, Lamothe, Dupouy, Delhoste, Sébie, Bibes, Mesplède, Saint-Paul, Castets, Bellocq, Carrincazeaux, Morlaes, Cardeneau, Comet, Courrèges

**Présents mais non votants :** MM. Gantier de Mont de Marsan Agglomération - Mme Tastet, MM. Dupuy et Malby du Syndicat

**Secrétaire de séance :** M. Desblancs

### Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 21 mars 2018
- **Délibérations :** - Mise en place du RIFSEEP
  - Désignation d'un délégué à la protection des données
  - CDI technicien rivière
  - Décision modificative n°1 au Budget GEMAPI
- **Présentations par l'Institution Adour :** - Proposition d'adhésion à l'EPTB
  - Restitution de l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement,
  - Etude prospective Adour 2050,
- **Rivière :** Point Travaux
- **Sentier :** Point d'étape
- **Nautique :** Point d'avancement
- **Animation :** - Bilan animation estivale et perspective,
  - Convention avec le SYRBAL,
- **Questions Diverse :** - Mutualisation
  - Evolution logiciel de comptabilité
  - Stagiaires (Rivière, animation et communication sentier)

## **1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 26 septembre 2018**

**Le compte rendu du comité syndical du 26 septembre 2018 n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.**

## **2. Présentations de l'Institution Adour**

### **▪ Proposition d'Adhésion à l'EPTB**

Mme Aurélie Darthos de l'Institution Adour présente les évolutions de l'EPTB afin de permettre la structuration du territoire à l'échelle de bassins et groupes de bassins avec différents niveaux d'intervention.

Ainsi l'EPTB a évolué en syndicat mixte ouvert permettant l'adhésion des EPCI et de syndicats présents sur son bassin versant.

L'EPTB, auxquels adhérerait le SIMAL, exerce des compétences, pour partie, se rattachant à celle exercées par le SIMAL.

SIMAL en adhérant à l'EPTB, ses missions exercées par l'EPTB auxquelles adhérerait le syndicat, se rattache pour une partie aux compétences exercées par le SIMAL :

- la compétence GEMAPI (ou des parties de compétence au titre de la GEMAPI, notamment la « prévention des inondations ») qu'elle exerce en propre ; or, plus que toute autre compétence, celle-ci nécessite une bonne coordination des acteurs à l'échelle du bassin de l'Adour, dont notre syndicat fait partie ;

- des compétences relevant du petit cycle de l'eau : notre structure exerce la compétence eau potable et/ou assainissement et/ou eaux pluviales urbaines. Les missions de l'EPTB portent sur la ressource dans son ensemble et touchent aussi bien le petit cycle que le grand cycle de l'eau. Compte tenu des interactions entre les services des eaux et le milieu récepteur, l'adhésion est indispensable dans l'intérêt des missions de service public dont notre structure a la responsabilité. Ainsi, les choix opérés au niveau du bassin impacteront la ressource disponible quantitativement et qualitativement et inversement le service et ses besoins ont des incidences sur celle-ci ;

- au titre de l'aménagement de l'espace : les stratégies d'aménagement et d'urbanisation, de développement de notre territoire sont intimement liées avec la ressource en eau dans la mesure où la stratégie à l'échelle du bassin impactera ses marges de manœuvre de développement en fonction de ce qui sera décidé notamment en terme de lutte contre les inondations et/ou de gestion quantitative de la ressource en eau et, à l'inverse, la stratégie de développement du territoire a des incidences sur la ressource en eau disponible d'une part, l'imperméabilisation et les risques d'inondations d'autre part.

- compléter au besoin sur des motivations propres à la structure.

L'adhésion de notre structure aura pour incidence, en terme de gouvernance, et sur le plan financier :

- Elle disposera d'un siège ;
- Sa contribution annuelle pour 2019 serait, en application des statuts, de 500 euros

**Les membres du comité syndical adoptent l'adhésion à l'Institution Adour et désignent M. Ducos Christian comme représentant du SIMAL au sein de l'Institution Adour**

### ▪ Restitution de l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement

M. Jérémy Savatier du bureau d'étude ISL Ingénierie présente à l'échelle du Syndicat du moyen Adour landais le rendu de l'étude d'opportunité de classement des systèmes d'endiguement.

Il reprend les évolutions réglementaires apportées par le décret digue de 2015 en lien avec la compétence GEMAPI attribuée aux EPCI.

Puis sont présentés les ouvrages expertisés sur le périmètre du SIMAL et ceux retenus comme système d'endiguement.

Voir le diaporama disponible sur le site internet du SIMAL (onglet « documents à télécharger - Comité syndical du 26 septembre 2018)

### ▪ Présentation de la démarche Adour 2050

Mme Mathilde Chaussecourte présente les avancées de l'étude prospective Adour 2050 sur le changement climatique.

Cette étude a pour but d'établir des scénarios d'évolutions du climat et ses impacts sur les enjeux et usages de l'eau.

Cette étude se déroule 3 phases, allant du diagnostic à la sélection d'un scénario admissible afin d'élaborer des pistes d'adaptation au changement climatique.

Il est présenté le scénario tendanciel retenu et son impact sur la gestion de l'eau.

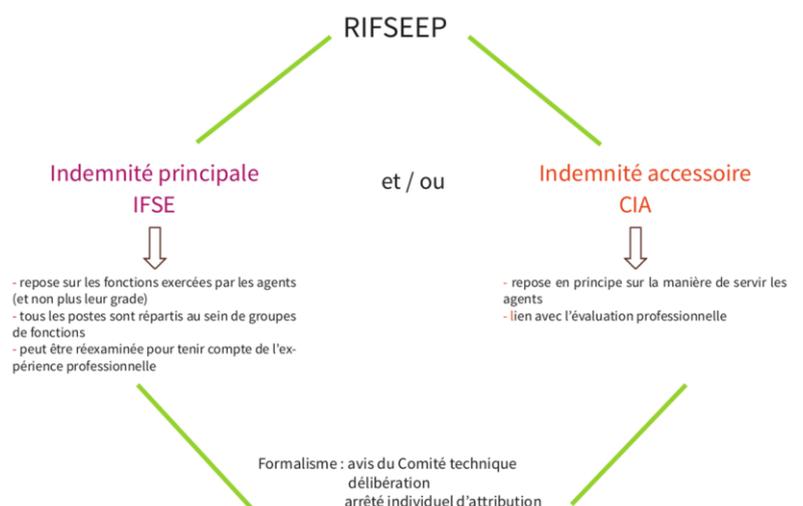
Voir le diaporama disponible sur le site internet du SIMAL (onglet « documents à télécharger - Comité syndical du 26 septembre 2018)

## 3. Délibérations à l'ordre du jour

### ▪ Mise en place du RIFSEEP

M. Ducos explique la nécessité de se mettre en conformité vis-à-vis du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

C'est le nouvel outil du régime indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.



Voici comment il propose de la décliner pour les agents du SIMAL :

**Les membres du comité syndical adoptent à l'unanimité cette déclinaison du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.**

Agent	Traitt de base net + RI	Montant des primes		Total RI Brut	Plafonds/ plancher	IFSE au 01/01/19	CIA au 01/01/19
		ISS	PSR				

- **Désignation d'un délégué à la protection des données (DPO)**

M. Ducos expose le fait qu'au sein de l'équipe technique une personne doit être désignée en tant que délégué à la protection des données. Il propose que ce soit l'ALPI qui soit en charge de la gestion des données pour le SIMAL et de désigner M. Dupuy, technicien rivière, comme référent auprès de l'ALPI.

**M. Dupuy est désigné comme délégué à la protection par l'unanimité des membres du comité syndical.**

- **CDIsation technicien rivière**

M. Ducos évoque la situation professionnelle de M. Dupuy qui est technicien rivière au SIMAL depuis maintenant 6 ans en mettant bout à bout l'ensemble de ses contrats. Etant donné que cela correspond à la durée maximale qui peut être réalisée par un contractuel au sein de la fonction publique, Monsieur Ducos propose de pérenniser son poste par un contrat à durée indéterminée.

**Les membres du comité syndical se prononcent favorablement à l'unanimité à la pérennisation du poste de M. Dupuy.**

- **Décision modificative n°1 au budget principal GEMAPI**

M. Ducos retrace les formulations budgétaires qui avaient été réalisées lors du montage du budget. Etant donné que les travaux d'entretien de l'Adour doivent maintenant basculer en fonctionnement, aucune dépense n'avait été mise en face de la ligne « 2315 -1001 Travaux Adour » dans la section investissement. Ceci-dit nous avons besoin de cette ligne pour financer l'aménagement de la descente à bateaux de Bégaar. Ainsi il est proposé d'imputer 15 00€ à la ligne « 2315-1002 Travaux urgents » et la même somme à la ligne « 2315 -1003 Travaux affluents hors PPG » pour venir rajouter 30 000€ en face de la ligne « 2315 -1001 Travaux Adour ».

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité cette décision modificative n°1 au budget principal GEMAPI.**

- **Désignation d'un représentant du SIMAL à la clé du SAGE Adour Amont**

M. Ducos exprime la nécessité d'élire un représentant du syndicat au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour Amont. Jusqu'à présent M. Labarbe endossait ce rôle qu'il propose de lui réattribuer.

**M. Labarbe est élu à l'unanimité par l'ensemble des membres du comité syndical pour représenter le SIMAL au sein de la CLE du SAGE Adour Amont.**

#### 4. Rivière : point travaux

- **Lot 1 : gestion de la végétation sur l'Adour d'Aire sur l'Adour à Saint-Sever**

M. Malby précise qu'il reste un point non traité à Larrivière qui est programmé le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Tandis que le broyage des rémanents sur place a été terminé le 30 août 2018, l'export des bois plus conséquent pour les communes qui ne souhaitent pas les garder sera réalisé la première quinzaine d'octobre.

- **Lot 2 : arrachage de la Renouée du Japon**

M. Malby indique qu'un premier passage a été réalisé le 14 août 2018, un second le 30 août 2018 et le troisième est prévu le 1<sup>er</sup> octobre 2018. Les tas de rémanents stockés sous bâches pour séchage seront ensuite évacués par la CLTDI pour être incinérés.

- **Travaux d'urgence**

M. Dupuy signale que les intempéries de fin de printemps ont causé quelques désordres sur le territoire : berges érodées au droit d'enjeux, végétation obstruant les écoulements, ouvrages dégradés. Le syndicat a sollicité des entreprises pour effectuer des chiffrages pour y remédier. En attendant le syndicat demeure dans l'attente concernant les aides de l'Etat qui seront versées pour remédier à ces dégâts. Les premières interventions sont prévues courant octobre.

M. Dupuy propose de réaliser des travaux qu'il a estimés à 25 000€ de dépenses subventionables selon les plans de financement suivants :

Restauration ripisylve		
	Pourcentage	Coût en € HT
Agence de l'Eau Adour Garonne	30	3 750
Département des Landes	30	3 750
Région Nouvelle Aquitaine	20	2 500
SIMAL	20	2 500
	<b>100 %</b>	<b>12 500 €</b>

**Les membres du comité syndical votent favorablement et à l'unanimité la réalisation de ces travaux d'urgence selon le plan de financement ci-contre.**

Protection de berge		
	Pourcentage	Coût en € HT
Etat	30	3 750
Département des Landes	30	3 750
Région Nouvelle Aquitaine	20	2 500
SIMAL	20	2 500
	<b>100 %</b>	<b>12 500 €</b>

#### 5. Sentier de l'Adour : point d'étape

- **Financements Européens**

Mme Tastet rappelle que le projet du Sentier de l'Adour a obtenu une enveloppe de 162 000€ du programme LEADER dans le cadre du programme 2014/2020 du Pays Adour Chalosse Tursan. De ce fait, un calendrier nous est imposé pour décrocher ces financements :

**30 avril 2020** : il faut que le Pays Adour Chalosse Tursan ait toutes les pièces des marchés de Mugron à Aire-sur-l'Adour (*ouverture de la végétation, aménagements, signalétique*).

**31 décembre 2022** : il faut que l'intégralité des travaux soient réalisés et toutes les factures acquittées.

- **Franchissement du Pont de Mugron**

Mme Tastet explique que pour pouvoir être en partie financée par l'enveloppe de fonds Européen, il est nécessaire que l'étude de faisabilité technique et financière de franchissement du Pont de

Mugron soit portée par le syndicat. Actuellement un travail conjoint sur le cahier des charges de l'étude est réalisé entre le département et le SIMAL.

Visiblement l'étude se découperait en deux tranches :

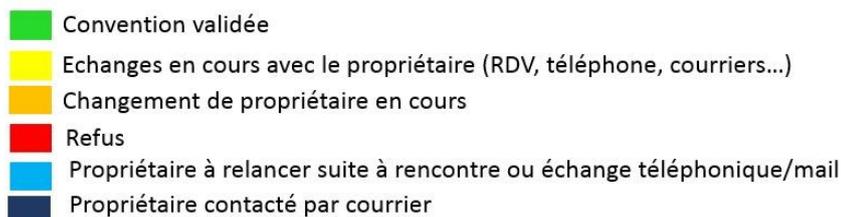
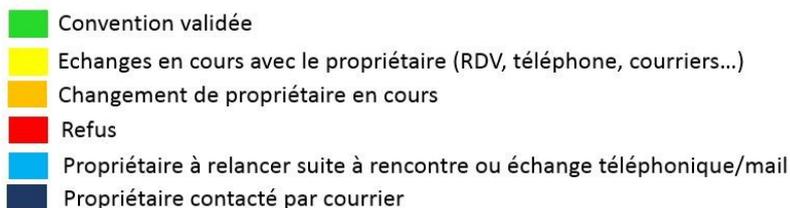
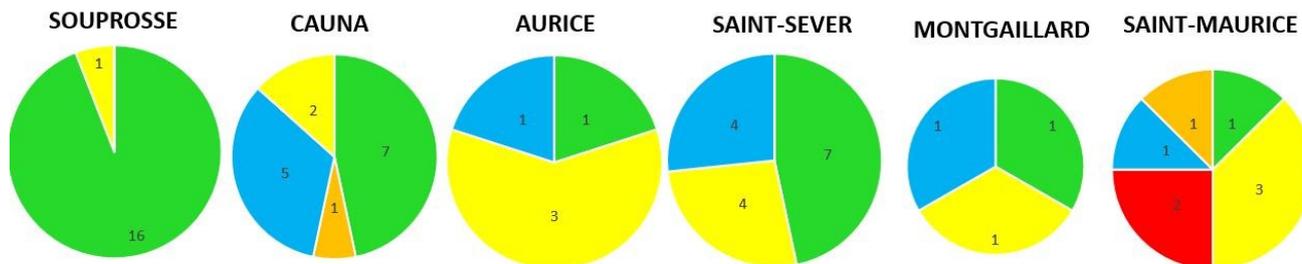
Une tranche ferme : deux mois de délai pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière.

Une tranche conditionnelle : quatre mois pour l'élaboration des dossiers règlementaires.

M. Ducos propose à l'ensemble du comité syndical de délibérer de manière à ce que le syndicat porte l'étude pour le compte du département pour pouvoir ensuite récupérer une partie de l'enveloppe de financements Européen.

**Les membres du comité syndical votent à l'unanimité le portage de l'étude de faisabilité technique et financière de franchissement du pont de Mugron par le syndicat pour le département.**

▪ **Etat du conventionnement**



- **Entretien du linéaire de Dax à Mugron**

Mme Tastet informe l'ensemble des délégués que le second passage d'entretien du Sentier a été réalisé du 17 au 21 septembre. Elle insiste sur le fait de ne pas hésiter à faire remonter au syndicat les constatations faites sur le terrain ou les retours des randonneurs qui peuvent être faits en mairie : défauts d'entretien, de balisage, dégradation des panneaux...

## 6. Itinéraire nautique de l'Adour : point d'avancement

- **Aménagement des points d'entrée et de sortie**

Les points d'entrée et de sortie du tronçon de l'itinéraire nautique dont l'ouverture est programmée cette année ont été réalisés mi-juillet par l'entreprise EGAN AQUITAINE.

### Point d'accès à Saint-Sever

### Point d'accès à Mugron



- **Aménagement du contournement du seuil de Péré**

L'aménagement a été réalisé mi-août par l'entreprise EGAN AQUITAINE.



- **Restant à réaliser**

Mme Tastet fait ensuite le point sur les documents administratifs restant à obtenir ainsi que sur les tâches qu'il reste à réaliser pour finaliser l'ouverture de ce tronçon :

### Administratif

- Obtention de l'AOT pour le contournement de Péré
- Signature des conventions avec la commune de Saint-Sever et la communauté de communes Chalosse Tursan
- Signature de la convention avec les carrières Lafitte pour le contournement du seuil d'Augreilh

### Technique

- Mise en place de la signalétique nautique
- Mise en place de la signalétique terrestre
- Aménagement du contournement du seuil d'Augreilh par l'Institution Adour

↳ Passage en Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) ←

## 7. Animation

- **Bilan des animations réalisées**

Mme Tastet dresse un bilan des animations réalisées :

### Animation grand public

Découverte de l'Adour en canoé le 23 août 2018 en partenariat avec l'Office de tourisme du Pays Grenadois, l'association Lagrange et les gardes-nature du département.



### Animation scolaire

Après-midi partagée entre un temps en classe et un temps sur le terrain avec la classe de CM1-CM2 de l'école de Renung pour découvrir la ripisylve.



Mme Tastet en profite pour évoquer le lancement des projets pédagogiques avec les lycéens et étudiants de Oeyreluy ainsi que ceux de Mugron :



#### ▪ **Convention avec le SYRBAL**

Mme Tastet relate que pour la période scolaire 2018/2019, le SIMAL a saisi la communauté de communes d'Aire sur l'Adour pour lui proposer ses services d'animation auprès des écoles de l'EPCI. Les écoles de Renung, Lanux et d'Eugénie-les-Bains se sont révélées intéressées par le projet.

Toutefois, la commune d'Eugénie-les-Bains fait partie du périmètre du SIMAL ainsi que de celui du SYRBAL. Le cours d'eau s'écoulant à proximité de l'école pouvant faire l'objet de sorties terrain avec les enfants est le Bahu, cours d'eau géré par le SYRBAL.

Ainsi, il est proposé aux membres du comité syndical d'établir une convention de mise à disposition de l'animatrice du SIMAL pour le compte du SYRBAL pour la réalisation des animations à l'école d'Eugénie-les-Bains. Cela correspondrait à 6 jours de travail : 3.5 jours de préparation et 2.5 jours de réalisation des animations (du 8 au 10 octobre 2018).

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la signature d'une convention de mise à disposition de l'animatrice du SIMAL pour le compte du SYRBAL dans les conditions énoncées ci-dessus.**

## 8. Questions diverses

#### ▪ **Mutualisation**

M. Ducos fait part des démarches entamées auprès de l'Institution Adour et des syndicats de rivière voisins avec pour objectif de mener une réflexion commune au sujet de la mutualisation d'un poste administratif.

#### ▪ **Evolution du logiciel de comptabilité**

M. Ducos déclare qu'un changement de logiciel de comptabilité avec pour objectif de s'harmoniser avec celui utilisé par l'Institution Adour.

- **Stagiaires**

Suite aux besoins formulés par les techniciens, M. Ducos propose de confier les missions suivantes à des stagiaires :

<b>Mission</b>	<b>Période</b>	<b>Profil</b>
Mener une réflexion sur un cours d'eau de la commune d'Aire-sur-l'Adour pour limiter le débordement en zone urbaine	Octobre 2018 à Avril 2019	Etudiant en formation technicien rivière à Vic en Bigorre
Animation du tronçon du sentier de l'Adour ouvert	Avril 2019 à Juillet 2019	Etudiant en BTSA Gestion et Protection de la Nature
Réalisation du topoguide du Sentier de l'Adour en partenariat avec le département	2019/2020	Etudiant bac+2/+3 en communication / tourisme / valorisation des territoires

**Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la prise en charge des stagiaires évoqués ci-dessus.**

***La réunion du comité syndical ordinaire s'achève à 20h30***